



**Le Groupe**  
Conseil communal  
Ville de Namur

## Inscription d'un point complémentaire – Conseil communal du 17 mars 2026

Madame la Bourgmestre ff,  
Madame la Directrice générale,

Conformément aux dispositions du Code de la Démocratie Locale et du règlement d'ordre intérieur, je sollicite l'inscription à l'ordre du jour du prochain Conseil communal du 17 mars 2026, le point suivant:

**« Le Sart Hulet à Jambes : l'endroit de rêve pour 5 tiny houses et leurs occupants ? »**

Monsieur le Président,  
Madame la Bourgmestre ff,  
Mesdames et messieurs les membres du Collège communal,

Un projet de tiny houses a été lancé au Sart-Hulet à Jambes. Il s'agit d'une initiative locale de logement accompagné pour personnes sans-abri, portée conjointement par la Ville de Namur, le CPAS, la Régie foncière et le relais social urbain avec des associations comme Les 3 Portes.

Il prévoit 5 logements individuels en habitat léger, avec accompagnement social. Le financement proviendrait notamment du PIV, plan de Politique intégrée de la ville.

La question de l'emplacement du projet fait débat vu la situation particulièrement excentrée par rapport à la ville, éloignée des commerces, des transports en commun et des services, mais aussi vu le caractère plus rural et boisé de la zone et la faible densité de population à cet endroit. Le projet nécessite par ailleurs la mise en place d'équipements importants dès lors qu'aucun impétrant n'est existant à ce stade.

Il suscite naturellement des inquiétudes chez les riverains. Ils et elles ont le sentiment que le projet avance sans réel dialogue malgré les concertations qui ont pu avoir lieu jusqu'à présent.

Des clarifications sont nécessaires, d'autant plus que le projet aurait évolué sur plusieurs aspects :

- il serait désormais porté par la Ville via la Régie foncière, sans implication du CPAS ;
  - le public cible évoqué aurait été modifié, puisqu'il ne s'agirait plus prioritairement de publics très précarisés mais plutôt de locataires à faibles revenus ;
  - et, à ce stade, aucun dispositif d'accompagnement social clairement défini ne semble prévu.
1. Confirmez-vous ces informations ? Pourriez-vous nous expliquer à quel stade se situe actuellement le projet ? Comment a-t-il évolué en termes de public cible ? En termes de philosophie ?
  2. Quels sont aujourd'hui encore les partenaires, parties prenantes au projet, et quel est leur rôle respectif ? Le CPAS est-il toujours impliqué ?
  3. Qu'en est-il de l'accompagnement social initialement prévu, à l'image de la méthode housing first, quelles en seront les modalités ?
  4. Comment le projet est-il financé et quelle sera la part contributive des parties prenantes ?
  5. Pour quelles raisons ce site a-t-il été retenu malgré son enclavement et les difficultés liées à la mobilité et aux raccordements ?
  6. Où en est la concertation avec les riverains ?

Merci pour vos réponses.

**Eliane TILLIEUX**  
**Conseillère communale**